



DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIENNE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT RÉGION DE LA GASPÉSIE ET MRC DE MATANE

2004-01-29

Resources
naturelles,
Faune et Parcs
Québec

RESPONSABILITÉS DU MRNFP

- Forêts, mines, énergie, territoire, faune et parcs
- Gestion intégrée des ressources
- Développement durable

2004-01-29

Resources
naturelles,
Faune et Parcs
Québec

RESPONSABILITÉS DU SECTEUR DU TERRITOIRE

- 1) Gestion des terres du domaine de l'État
- 2) Émission de droits sur les terres du domaine de l'État

2004-01-29

Resources
naturelles,
Faune et Parcs
Québec

TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT RÉGION DE LA GASPÉSIE - MRC DE MATANE

- Terres du domaine de l'État
 - 18 169 km²
 - 76 % du territoire de la région concernée
 - Au-delà de 98 % des terres font l'objet de droits consentis

2004-01-29

Resources
naturelles,
Faune et Parcs
Québec

LE DÉFI

L'HARMONISATION DES USAGES SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

2004-01-29

Resources
naturelles,
Faune et Parcs
Québec

NOUVEL USAGE - IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

- Implantation de 550 à 1 300 éoliennes sur les terres du domaine de l'État et sur les terres privées
- Construction de chemins, lignes de transport d'énergie

2004-01-29

Resources
naturelles,
Faune et Parcs
Québec

COHABITATION AVEC D'AUTRES USAGES

- Usages récréatifs et touristiques
 - Circuits routiers et panoramiques - paysage des routes (132, 197 et 299)
 - Paysage des rivières à saumon
 - Sentier international des Appalaches
 - Villégiature



COHABITATION AVEC D'AUTRES USAGES (suite)

- Usages fauniques
 - Aire de confinement du cerf
 - Réserves fauniques
 - Zecs faune
 - Rivières à saumon



COHABITATION AVEC D'AUTRES USAGES (suite)

- Mise en valeur des ressources naturelles
 - Aménagement forestier
 - Production et transport d'énergie
 - Exploitation d'ébalières, bleuetières
 - Activité minière (carrières, sablières)



COHABITATION POSSIBLE

- Aménagement forestier
- Bois coupé lors de l'implantation demeure propriété des détenteurs de CAAF



IMPACTS ÉCONOMIQUES LIÉS À LA FAUNE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

- Nombre de jours-activités incluant résidents et non-résidents : 2 864 281
- Dépenses annuelles : 45,9 M\$
- Emplois en année-personne : 384



IMPACTS ÉCONOMIQUES LIÉS AU TOURISME

- Nombre de visiteurs : 826 000
- Nombre de nuitées : 4 millions
- Dépenses annuelles : 238 millions de dollars
- Emplois : 1800



PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS À LA COHABITATION DE L'ÉOLIEN AVEC LES AUTRES USAGES

- Le respect des droits consentis et des usages
- L'intégration au paysage



2004-01-29

PROCESSUS

- Table de concertation
- Consultation des intervenants
- Compilation et analyse des commentaires
- Préparation d'un document
- Consultation
- Adoption



2004-01-29

CONTENU DU DOCUMENT

- Constat territorial
- Enjeux de développement et résultats attendus
- Orientations de développement
- Scénario de développement
- Modalités de mise en oeuvre



2004-01-29

ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

- Consolidation et création d'emplois
- Maintien des activités économiques porteuses d'emplois (tourisme, faune, forêt)
- Harmonisation des usages
- Protection des paysages
- Protection des écosystèmes



2004-01-29

RÉSULTATS ATTENDUS

- Le territoire public contribuera au développement de l'industrie éolienne
- L'accessibilité au territoire sera maintenu
- Maintien des activités économiques porteuses d'emplois (tourisme, faune, forêt)
- Ce nouvel usage sera intégré en harmonie
- les paysages et les écosystèmes seront préservés



2004-01-29

ORIENTATION DE DÉVELOPPEMENT

- Favoriser le développement, dans la région de la Gaspésie la MRC de Matane, d'une filière industrielle de l'énergie éolienne, par la mise en valeur du potentiel éolien du territoire public.



2004-01-29

ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES DE DÉVELOPPEMENT

- Optimiser la contribution du territoire public
- contribuer au développement régional associé à la production d'énergie
- Harmoniser les usages et respecter les droits consentis
- Protéger les sites archéologiques et patrimoniaux
- Protéger les investissements réalisés pour l'implantation d'infrastructures
- Assurer la protection du milieu naturel et la biodiversité



SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT - NIVEAUX DE COMPATIBILITÉ

Zone 1 : Territoire compatible

Peu de contraintes à l'implantation

Zone 2 : Territoire compatible avec objectifs d'harmonisation

Zone 3 : Territoire incompatible : ex. : parcs, réserves écologiques, EFE, habitat du caribou



ZONE 2 - PRINCIPAUX OBJECTIFS D'HARMONISATION

- Intégration aux paysages touristiques et récréatifs
 - Circuit panoramique
 - Rivière à saumon
 - Sentier international des Appalaches
- Intégration aux réserves fauniques
- Préservation des usages et respect des droits consentis



EXEMPLES D'OBJECTIFS D'HARMONISATION ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION

Éléments	OBJECTIF	Critères
Circuit panoramique de la route 132	Préserver la qualité visuelle des paysages naturels de la côte compte tenu de leur importance touristique	Les projets seront accompagnés d'une étude d'harmonisation et d'intégration du parc éolien projeté, avec le paysage visible de la route 132, incluant des mesures d'atténuation, le cas échéant



EXEMPLES D'OBJECTIFS D'HARMONISATION ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION (suite)

Éléments	OBJECTIF	Critères
Réserves fauniques	Assurer le maintien de la vocation des réserves fauniques et la valorisation concomitante du potentiel éolien	Les projets seront accompagnés des recommandations et autorisations nécessaires de la FAPAQ et considéreront la position de la SÉPAQ



EXEMPLES D'OBJECTIFS D'HARMONISATION ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION (suite)

Éléments	OBJECTIF	Critères
Rivières à saumon	Rivières à saumon exploité pour la pêche ou la récréation	Les projets seront accompagnés de mesures d'atténuation des impacts dans le paysage visible à partir des rivières à saumon, le cas échéant



EXEMPLES D'OBJECTIFS D'HARMONISATION ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION (suite)

Éléments	OBJECTIF	Critères
Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), CcAF et CvAF	Respecter les droits consentis relativement à l'attribution des territoires de récolte de la matière ligneuse	Les projets prévoient que les bénéficiaires de droits forestiers procèdent à la récolte des bois sauf attente avec les promoteurs éoliens; que les bois commerciaux seront réservés et acheminés aux usines disposant des droits forestiers.



2004-01-29

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

- Demande par le promoteur
- Analyse, avis et consultation; définition des objectifs d'harmonisation si requis
- Émission d'une lettre d'intention (avec objectifs d'harmonisation)
- Demande de droits fonciers
- Octroi des droits fonciers



2004-01-29

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Demande par le promoteur

- Présentation du promoteur et de ses partenaires
- Description du projet
 - puissance nominale projetée
 - superficie du parc et sa justification
 - identification des terres concernées
 - nombre d'éoliennes projetées et leur localisation approximative
 - échéancier de réalisation
 - voies d'accès et autres équipements, si possible



2004-01-29

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Demande par le promoteur (suite)

- Plan de localisation du projet
- Accord de la MRC concernée
- Frais exigibles pour l'étude de la demande



2004-01-29

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Analyse, avis et consultations

- Vérification de la tenure des terres
- Vérification des droits consentis
- Conformité au PRDTP
- Consultation des partenaires gouvernementaux
- Validation des superficies demandées par le promoteur
- Identification des objectifs d'harmonisation et des critères d'analyse



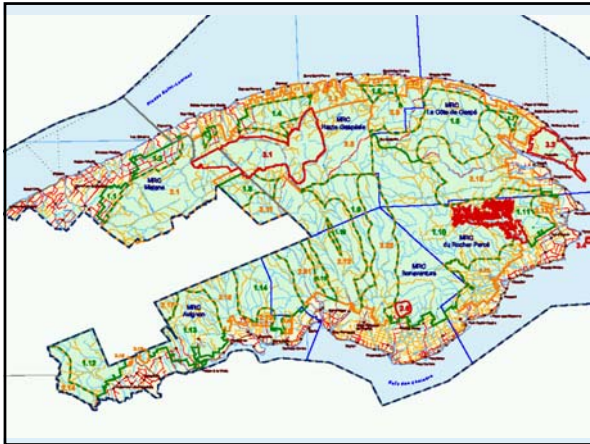
2004-01-29

RÉPONSE AUX DEMANDES

- Zone 1 Acceptation conditionnelle aux droits exclusifs déjà émis et à l'obtention des certificats et autorisations
- Zone 2 Acceptation conditionnelle aux objectifs d'harmonisation, aux droits exclusifs déjà consentis et à l'obtention de certificats et autorisations
- Zone 3 Refus



2004-01-29



MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE Émission d'une lettre d'intention

- Définition:
 - Document par lequel le ministre s'engage à attribuer au bénéficiaire d'un requérant les droits fonciers requis pour l'implantation d'installation éoliennes, sous réserve de certaines conditions:



2004-01-29

MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE Émission d'une lettre d'intention (suite)

- Obtention d'un contrat de vente d'électricité
- Obtention de tous permis et certificats requis
- Atteinte des objectifs d'harmonisation et des critères selon les mesures proposées
- Production de tout autre document jugé pertinent par le ministre



2004-01-29

MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE Émission d'une lettre d'intention (suite)

- Effet de la lettre :
 - MRNFP peut refuser tout droit foncier afin de protéger le potentiel éolien
 - Les terres visées ne peuvent faire l'objet de demande pour des projets éoliens en vertu du règlement 231-89



2004-01-29

MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE Émission d'une lettre d'intention (suite)

- La lettre devient sans effet si les terres visées ne font l'objet d'aucune soumission
- La conclusion des contrats met fin à toutes les lettres d'intention non liées à des contrats de vente avec Hydro-Québec Distribution



2004-01-29

MODALITÉ DE MISE EN OEUVRE Émission d'une lettre d'intention (suite)

- Contenu des 5 annexes à la lettre d'intention:
 - Description des terres visées par la lettre
 - Conditions générales
 - Objectifs d'harmonisation et critères selon les usages et les zones
 - Liste des droits consentis sur les terres visées par le projet
 - Sommaire de la consultation des partenaires



2004-01-29

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Demandes de droits fonciers

Le soumissionnaire retenu devra fournir:

- Document écrit d'Hydro-Québec Distribution
- Plan de localisation révisé
- Plan détaillé démontrant l'implantation des infrastructures
- Échéancier de la réalisation des travaux
- Identification des mesures prises pour atteindre les objectifs d'harmonisation, s'il y a lieu
- Documents et avis demandés dans la lettre d'intention
- Tout autres informations pertinentes



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Octroi des droits fonciers

- Mise sur pied d'un comité interministériel (Forêt-Québec, FAPAQ, MENVQ, MRNFP-territoire) afin de faciliter l'obtention des permis et avis requis pour la construction et l'aménagement des parcs éoliens



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Octroi des droits fonciers (suite)

- Présentation du projet détaillé par le promoteur aux membres du comité lors d'une rencontre d'information
- Les membres du comité émettent des commentaires en regard des aspects techniques des projets.



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Octroi des droits fonciers (suite)

- Type de droits
 - Baux 1 bail / éolienne
 - Servitudes Les lignes électriques
 - Autorisations Les construction de chemins
- Les droits d'éoliennes consentis se limitent aux emplacements désignés sur le bail



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Octroi des droits fonciers (suite)

- La durée des droits est équivalente à celle du contrat d'achat d'électricité + une année
- Le prix de location des terres est fixé selon un loyer du marché déterminé par le Ministre



RESPONSABILITÉS AU REGARD DE LA RÉPONSE AUX DEMANDES

- MRNFP
 - Objectifs d'harmonisation
 - Consultations interministérielles
 - Accompagnement du promoteur
- Promoteur
 - Promotion de son projet auprès des autorités locales et organismes



RÔLES DU MRNF

- MRNFP
 - Gestion intégrée des ressources (énergie éolienne, faune, parcs, territoire)
 - Développement économique (projets d'investissements, création d'emplois)
 - Développement durable
 - Gestion des terres du domaine de l'État
 - Gestion des droits



2004-01-29